



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boucherie

Question écrite n° 85756

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le métier de boucher, et plus particulièrement sur les moyens de le faire connaître. Qu'il travaille dans une grande surface, un restaurant ou à l'étal de sa boutique, le boucher possède plusieurs casquettes : commerçant, fabricant, il peut devenir, avec de l'expérience, chef de rayon. Dans une grande boucherie ou dans une entreprise, il peut occuper le poste de chef boucher, voire de gérant. Il peut également ouvrir son propre commerce en tant qu'artisan. Bref, cette profession offre une grande diversité de métiers, et il serait probablement judicieux de faire passer ce message aux élèves et étudiants susceptibles d'être intéressés. Par ailleurs, la profession possède actuellement de nombreux débouchés et est créatrice d'emplois. Pour cela, il convient de bien faire passer le message auprès des conseillers d'orientation et d'information qui ont en charge l'information auprès des jeunes. Aussi, il lui demande les mesures qu'il pourrait envisager afin que les conseillers d'orientation puissent connaître toutes les facettes du métier de boucher afin de mieux faire passer l'information auprès des élèves et étudiants de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85756

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1448